

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2013

CHAPITRE 14

**MINISTERE DES
ARTS ET DE LA CULTURE**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	6
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	7
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2013	8
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	9
2.1.	PROGRAMME 181: CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAISE	10
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	11
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	11
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013	12
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013	15
2.2.	PROGRAMME 182: DEVELOPPEMENT DES ACTIFS DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE	18
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	19
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	19
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013	19
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013	22
2.3.	PROGRAMME 183: RENFORCEMENT DES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT DU SOUS-SECTEUR ARTS ET CULTURE	27
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	28
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	28
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013	28
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013	30
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	34

3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	35
3.2.	LEÇONS APPRISES	36
3.3.	PERSPECTIVES	36

NOTE EXPLICATIVE

La loi n° 2007 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat a mis en place un nouveau mode de gestion budgétaire, comptable et financier dans les administrations publiques. Ce nouveau cadre concrétise la volonté politique du Chef de l'Etat qui, lors de sa communication spéciale au cours du Conseil des Ministres du 12 septembre 2007, disait : « le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur les critères de performance ». Il est également une véritable constitution financière qui vient remplacer l'Ordonnance de 1962 qui, malgré les résultats non négligeables, était devenue inadaptée au regard des défis auxquels notre pays doit désormais faire face.

Le nouveau texte est une traduction dans les faits de la gestion axée sur les résultats. En effet, après l'adoption et la promulgation de la loi de finances n° 2012/014 du 21 décembre 2012, première élaborée en mode programme, et son exécution tout au long de l'année 2013 dans l'ensembles des ministères et autres organes institutionnels, il est nécessaire de dresser un bilan des activités menées et des résultats obtenus dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre dans un document appelé Rapport Annuel de Performance.

L'élaboration du Rapport Annuel de Performance (RAP) constitue à cet effet une autre grande avancée dans le déploiement des principes et normes édictés dans le nouveau Régime Financier de l'Etat. Elle permet d'une part de rendre compte des résultats obtenus et de l'utilisation des ressources affectées à chaque programme et d'autre part favorise une meilleure projection des résultats à venir, tirant avantage des leçons apprises au cours de l'exercice 2013. Au terme des douze (12) mois d'exécution des 160 programmes inscrits dans la loi de finances 2013, les présents RAP - 2013, rendent compte de la mise en œuvre desdits programmes en présentant :

- Le contexte de mise en œuvre des programmes ;
- L'état de mise en œuvre pour le compte de l'exercice 2013 du premier cycle de budgétisation par programme ;
- Le bilan stratégique et les perspectives.

L'examen par le Parlement de cette première génération de Rapports Annuels de Performance produits par les administrations revêt un caractère essentiel dans la mesure où il inscrit dans la réalité la gestion budgétaire axée sur la performance. Il permet à travers les différentes évaluations et remises en cause, d'éprouver la réforme en cours et de réorienter la démarche en fonction des principaux constats.

Ainsi donc, l'Etat bâtit un sentier de progression ; un cercle vertueux d'améliorations continues permettant de construire pour chaque administration ou institution, une trajectoire de performance soutenue par les outils et nouvelles règles de gestion budgétaire.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

L'objectif général du document de projet : « **Le Cameroun : vision 2035** » est de faire du Cameroun un « **pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité** » à l'horizon 2035. De manière spécifique, il vise par la réalisation de grands projets structurants, à ramener la pauvreté à un niveau résiduel et lui permettre d'accéder au statut de pays à revenus intermédiaires et au stade de Nouveau Pays Industrialisé, tout en consolidant son processus démocratique et son unité nationale dans le respect de la diversité qui le caractérise.

L'une des priorités nationales définie dans un volet du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), est de « **permettre aux populations de satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux et d'assumer leurs devoirs, parmi lesquels le droit à la culture, d'une part, et l'obligation de protéger les biens culturels à transmettre aux générations futures, d'autre part.** ».

Pour ce faire, le Gouvernement s'engage à prendre des mesures fortes dans le secteur social, non seulement pour améliorer les conditions de vie des populations, mais aussi pour disposer d'un capital humain propre à soutenir la croissance économique.

Sous ce rapport, l'action du Ministère des Arts et de la Culture sera essentiellement axée sur :

- Le renforcement des moyens d'accompagnement du sous-secteur ;
- La conservation de l'art et de la culture dont la valeur économique indéniable est source d'importantes devises, notamment à travers le tourisme culturel ;
- Le développement des actifs de la propriété littéraire et artistique, avec un accent particulier sur :
 - ü la promotion des industries culturelles, vectrices de création d'emplois à la fois nouveaux et innovants, permanents ou intermittents ;
 - ü la mise en place d'un ensemble d'infrastructures et d'équipements culturels de standard international, consacrés à l'expression et à la diffusion culturelle d'une part et à la formation aux métiers artistiques, d'autre part ;
 - ü l'amélioration de l'offre des biens et services culturels ;
 - ü la mise en place des conditions favorables à l'épanouissement des artistes et hommes de culture et à leur meilleure contribution au développement socio-économique.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Conformément au décret n°2012/381 du 14 septembre 2012, le Ministère des Arts et de la Culture est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion et de développement artistiques et culturels.

À ce titre, il est responsable :

- du développement et de la diffusion des arts et de la culture nationale ;

- de la préservation des sites et monuments historiques ;
- de la protection, de la conservation, de l'enrichissement et de la promotion du patrimoine culturel, artistique et cinématographique ;
- de la promotion de la création artistique et culturelle ;
- de la promotion et du suivi de la diffusion des œuvres d'art et cinématographiques, en relation avec les Administrations concernées ;
- des musées, des bibliothèques, des cinémathèques, des médiathèques et des archives nationales ;
- des conservatoires et autres centres de formation professionnels dans les métiers concernés ;
- du suivi des activités du Ballet National, de l'Orchestre National, du Théâtre National ;
- de la promotion de la cinématographie et des arts dramatiques ;
- de la promotion et de l'encadrement professionnel des artistes ;
- de la promotion et de la supervision des grands événements culturels ;
- du suivi des activités des structures nationales de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur.

Pour l'accomplissement de ses missions, il assure la liaison d'une part, entre le Gouvernement et les organisations internationales œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture notamment, l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), en relation avec le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique et le Ministère des Relations Extérieures et les autres Administrations concernées.

D'autre part, il assure la liaison entre les pouvoirs publics et les organismes de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur.

En outre, il exerce la tutelle sur le Palais des Congrès et compte sept (07) services rattachés : l'Ensemble National, le Musée National, la Bibliothèque Nationale, les Archives Nationales, la Cinémathèque Nationale, la Centrale de Lecture Publique et l'Institut National des Arts et de la Culture (INAC).

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

L'exécution des programmes du Ministère des Arts et de la Culture pour l'exercice 2013 s'est faite dans un contexte caractérisé essentiellement par la difficile mise en œuvre de la réforme budgétaire de l'Etat et l'environnement socio-économique marqué par la stagnation du pouvoir d'achat et le ralentissement de la croissance.

En effet, l'année 2013 a consacré pour le Ministère des Arts et de la Culture comme pour l'ensemble des Administrations publiques, l'entrée en vigueur du budget programme, en application des dispositions de la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat du Cameroun et de la loi de Finances 2013.

La conjoncture économique mondiale : Sur le plan international, l'année 2013 a été marquée

par une lente reprise de l'économie mondiale, fragilisée par la crise des subprimes. Celle-ci a négativement impacté le taux de croissance du Cameroun, qui s'est consolidé en 2012 à 4,8%, soit 2,3% en deçà des prévisions formulées pour l'exercice budgétaire 2013 d'une part, et 1,7% en deçà de la moyenne annuelle prévue par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) à l'effet d'atteindre les objectifs de croissance sur la période 2010-2020.

La mise en œuvre de la réforme budgétaire de l'Etat : 2013 a été la première année de l'expérimentation du budget-programme. Cette avancée a constitué un défi majeur pour l'Administration camerounaise et une mutation exigeant l'appropriation et la maîtrise de nouvelles procédures propres à la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) telles que : la formulation d'indicateurs pertinents, la définition d'activités précises pour l'atteinte d'un résultat escompté. La lente appréhension des mécanismes de ce nouveau mode de gestion et la conduite simultanée des activités dédiées aux programmes sont certainement à l'origine des attermoissements observés dans leur mise en œuvre.

La pénurie de ressources humaines : afin de faire fonctionner effectivement tous les services et d'avoir un rendement efficient, il faudrait un supplément de quatre cent quatre vingt quinze (495) personnels, considérant l'organisation du Ministère des Arts et de la Culture. Hors l'effectif actuel est de deux cent quatre vingt huit (288)

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2013

L'absence de dotation pour les services rattachées : Le fonctionnement normal des structures rattachées au Ministère des Arts et de la Culture continue à buter à l'absence non seulement de leurs textes organiques mais également de dotations financières dédiées, avec pour conséquence l'amputation des ressources tant humaines que financières du Département.

La célébration du Cinquantenaire de la Réunification : Les activités menées par le Ministère des Arts et de la Culture dans le cadre de la préparation et de la célébration du Cinquantenaire de la Réunification ont mobilisé les efforts d'une partie des ressources humaines, ceci au détriment de l'exécution de certaines activités programmées.

La réforme dans le processus des marchés publics : La réforme du cadre juridique et institutionnel des marchés publics a mis en place les organes de passation, de contrôle et de suivi des marchés publics. Mais la centralisation a engendré un faible niveau d'exécution des projets et surtout l'engorgement des dossiers d'Appel d'Offres au niveau du Ministère des Marchés Publics.

Cette situation a constitué un facteur majeur dans la non réalisation des projets.

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2013

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 181

CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAISE

Responsable du programme

Mme MEDOU née MFOU'OU Marthe Darisca
Directeur du Patrimoine Culturel

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Préserver et consolider l'identité culturelle nationale	
Indicateur	Intitulé:	Fichier national du patrimoine culturel matériel et immatériel exploitable.
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	0.0
	Année de référence:	2012
	Valeur Cible	1.0
	Année cible:	2015
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE Action 02: SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE Action 03: RESTAURATION DU PATRIMOINE CULTUREL	
DOTATIONS INITIALES	AE 350 850 000	CP 340 850 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	Mme MEDOU née MFOU'OU Marthe Darisca, Directeur du Patrimoine Culturel	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme 181 du MINAC, intitulé Conservation de l'art et de la culture camerounais, a été exécuté dans la perspective d'une maîtrise de notre patrimoine culturel tant matériel qu'immatériel en vue de garantir la préservation et la valorisation la plus appropriée de celui-ci. Cette perspective permettrait par ailleurs de disposer de données précises permettant de mieux apprécier les efforts à fournir, en vue de renforcer la production du secteur des industries culturelles.

En effet, le Cameroun, considéré à juste titre comme « Afrique en miniature » et « berceau de la biodiversité », dispose d'un riche patrimoine culturel qui constitue incontestablement un important atout tant sur le plan de son image à l'international, que sur le plan de la consolidation de son unité, citée en exemple à travers le monde. Bien plus, ce riche patrimoine qui aspire à devenir trésor de l'humanité, constitue un immense gisement sur lequel l'on devrait s'appuyer pour assurer la production de la richesse. C'est donc un des facteurs indispensables au développement.

Cependant, la maîtrise de ce vaste gisement de richesse constitue la base de toute action visant à assurer, par le biais de l'art et de la culture, la croissance économique et la création d'emplois. Il apparaît donc indispensable de mettre un accent particulier sur la connaissance et la maîtrise parfaite de tous les biens culturels matériels et immatériels qui constituent notre patrimoine culturel et partant l'identité culturelle nationale.

Pour cela, il était indispensable, non seulement de réviser le cadre réglementaire, mais surtout d'adapter celui-ci à la législation internationale et l'arrimer à la nécessité de disposer d'un

environnement propice à un inventaire du patrimoine culturel permanent.

Ainsi, la loi n°2013/003 régissant le Patrimoine Culturel au Cameroun a été promulguée le 18 avril 2013. Il a donc été nécessaire de faciliter l'appropriation des différentes parties prenantes aux concepts nouveaux qui permettent par exemple que les biens qui n'auraient pas pu être pris en compte dans le cadre d'un inventaire général, avec la loi de 1991, le soient désormais.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013

Globalement, ce programme a pour objectif de permettre l'élaboration du fichier national du patrimoine culturel, qui passe par une identification préalable des potentielles sources d'information et de documentation. La mesure de l'effectivité de la réalisation de ce programme est liée à la disponibilité d'un outil de gouvernance ou de gestion des biens et services culturels. Cet outil est donc l'exploitabilité d'un fichier national du patrimoine culturel matériel et immatériel en 2015.

Pour l'exercice 2013, quarante-sept (47) tâches réparties dans treize (13) activités qui constituent les trois (3) actions du programme. Sur les quarante-sept (47) tâches programmées, vingt (20) ont été entièrement exécutées pour un taux de réalisation de 42,55% et vingt autres en cours d'exécution.

Les activités relatives à la « **Reconstitution et la dématérialisation des archives** » dans sa première phase relative à l'inventaire et l'évaluation des sites et dépôts d'archives historiques, la « **Restauration et l'entretien du monument de la Réunionification** » et « **l'appui à la conservation des musées royaux** » ont été menées à terme.

Ainsi, quatre-vingt-cinq (85) sites et dépôts d'archives ont déjà été répertoriés sur l'ensemble du territoire national. Cela permet d'avoir la maîtrise de la cartographie nationale des sites et dépôts d'archives et partant de planifier les actions à entreprendre pour la suite du projet, notamment la conception et la mise en œuvre d'un système intégré de dématérialisation et de gestion des archives historiques.

S'agissant de l'activité « **Restauration et entretien du Monument de la réunionification** », les travaux de réhabilitation portaient notamment, sur la réfection du circuit électrique, la plomberie, l'acquisition des toilettes mobiles, l'aménagement des espaces d'accueil, la restauration des enseignes lumineuses et l'aménagement des espaces verts du site. Il est important de relever que ce monument nécessite un personnel d'affectation, ainsi qu'une réhabilitation et une restauration complètes.

En ce qui concerne « **l'appui à la conservation des musées royaux** » dans le cadre de la décentralisation, dix-neuf (19) musées des chefferies traditionnelles répartis sur les quatre (4) aires culturelles ont bénéficié de subventions permettant une meilleure conservation de nos

biens culturels en vue de leur valorisation. À l'exception du projet relatif à la réhabilitation de l'Aba Minkukuma dans la Région du Sud pour lequel les autorités locales ont changé la nature du projet et celui relatif à la réhabilitation de la maison de la culture de Mayos, tous ces musées ont été réhabilités par les autorités ayant bénéficié des crédits transférés.

L'extrait de l'activité de « **l'Elaboration et publication d'une bibliographie nationale** » est disponible.

Dans le cadre de l'activité « **Collecte et diffusion de la documentation juridique et technique** », le recueil existe mais n'a pas pu être édité. Ce qui dénote d'une réalisation de l'activité à un taux de 50%.

S'agissant de « **l'aménagement et de la sécurisation des sites culturels** » de BIMBIA (Sud-Ouest), BIDZAR (Nord) et KOUVA (Extrême-Nord), ainsi que la sauvegarde du site D'IBBA SANGUE (Extrême-Nord), les marchés y relatifs n'ont pas pu être exécutés. Ces marchés étant au-delà du seuil de compétence du MINAC, les projets de marchés pour visas budgétaires n'ont été transmis au MINAC qu'en février 2014, au-delà de la date d'arrêt des engagements. Par conséquent, ces crédits sont tombés dans le clos. L'exécution desdits marchés aurait fortement relevé le taux d'exécution du programme 181.

L'activité liée à la « **Préparation des dossiers d'inscription des sites camerounais sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO** » a été recadrée suite à la promulgation d'une nouvelle loi sur le patrimoine culturel qui intègre de nouveaux concepts et notamment celui de « site culturel ». Il s'est avéré nécessaire d'établir d'abord un répertoire des sites culturels au Cameroun.

Ainsi, l'on a procédé au cours de l'exercice au lancement de l'élaboration du répertoire des sites culturels au Cameroun qui s'est intéressé dans sa phase pilote à la collecte des données dans les trois régions de l'aire culturelle soudano-sahélienne avec un peu plus de cent-cinquante références collectées sur le terrain, ce qui permet d'avoir une connaissance plus appropriée des sites culturels et historiques dans ces trois régions administratives.

En ce qui concerne l'activité « **Lutte contre la piraterie et la contrefaçon des œuvres de l'esprit** », la complexité du phénomène a nécessité au préalable une redynamisation des comités régionaux tel que prescrit dans la feuille de route MINAC 2013.

Pour ce qui est des textes juridiques, sept (7) textes ont déjà été élaborés et transmis à la hiérarchie pour validation.

Le groupe de travail chargé de « **l'Élaboration de la charte nationale d'archivage** » a été mis en place et les concertations se poursuivent en fonction des dispositions budgétaires. Il s'agit en réalité d'élaborer une série de 12 textes devant régir le domaine des archives.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	<ul style="list-style-type: none"> - La reconstitution et la dématérialisation des archives ; - La restauration du Monument de la Réunification ; - La réhabilitation et l'opérationnalisation de la Centrale de Lecture Publique ; 	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 328 920 132	CP 318 920 132
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 21 929 868	Ecart CP 21 929 868
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 169 352 085	CP 169 352 085
TAUX DE CONSOMMATION	51,48 %	53,1 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du cinquantenaire de la réunification ; - Restriction budgétaire ; - Modicité de l'enveloppe budgétaire ; <p>125 000 000 FCFA soit environ 20% du BIP 2013 sont tombés dans le clos.</p>	
PERSPECTIVES 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration du programme ; - Révision de l'indicateur du programme ; - Réorganisation des actions du programme 	

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Action 01 RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE									
OBJECTIF	Identifier, inventorier et regrouper l'ensemble des biens culturels matériels et immatériels								
Indicateur	Intitulé:	Existence d'un fichier national des biens culturels matériels et immatériels						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	nb							
	Année de référence:	2012							
	Valeur de référence:	0.0							
	Année cible:	2015							
	Valeur Cible	1.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	61 350 000	61 350 000	43 907 800	43 907 800	36 489 499	36 489 499	83,1 %	83,1 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Promulgation de la loi n°2013/003 régissant le Patrimoine Culturel au Cameroun le 18 avril 2013. - Nécessaire de faciliter l'appropriation des différentes parties prenantes aux concepts nouveaux qui permettent par exemple que les biens qui n'auraient pas pu être pris en compte dans le cadre d'un inventaire général, avec la loi de 1991, le soient désormais. 								
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	- Reconstitution et dématérialisation des archives.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Certaines activités ont été recadrées, de nouvelles tâches importantes pour la réalisation de l'activité ont été introduites ; - Cette action présente un taux de réalisation physique de 50% pendant que celui de la réalisation financière est de 83%. - l'activité « Reconstitution et dématérialisation des archives » a été menée jusqu'à son terme. L'« Inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel », a subi des modifications majeures en cours d'exécution. Seule la tâche sur l'adoption de la méthodologie a été réalisée. 								
Perspectives 2014	- Formation des formateurs en inventaire général du patrimoine culturel matériel et immatériel								

Action 02 SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJECTIF	Assurer la préservation et la protection du patrimoine culturel et artistique							
Indicateur	Intitulé:		Taux de biens sauvegardés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2011					
	Valeur de référence:		5.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		45.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	104 500 000	104 500 000	100 012 332	100 012 332	74 162 332	74 162 332	74,15 %	74,15 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Biens culturels dégradés sur l'ensemble du territoire national; Nécessité d'assainir le cadre normatif du sous secteur ;							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Réhabilitation de la Centrale de Lecture Publique							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Inadéquation des ressources financières avec les besoins réels de l'action Projet de marché transmis au MINAC au-delà de la date d'arrêt des engagements							
Perspectives 2014	- Recadrage des activités de l'action ; - Amélioration de la budgétisation des activités							

Action 03 RESTAURATION DU PATRIMOINE CULTUREL

OBJECTIF	Rénover et réhabiliter les biens culturels et artistiques							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de biens rénovés et réhabilités				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		5.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		30.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	185 000 000	175 000 000	185 000 000	175 000 000	58 700 254	58 700 254	31,72 %	31,72 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Seuil de compétence du MINMAP en matière de marché public ; - Biens culturels dégradés sur l'ensemble du territoire national; 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration et entretien du Monument de la Réunification - Appui à la conservation des musées royaux 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	L'action 3 est essentiellement constituée d'activité d'investissement et son taux de réalisation financière est de 9%. Cette contre-performance est due à la réforme intervenue dans le secteur des marchés publics transférant ainsi la compétence de ces marchés à la commission centrale des marchés de Bâtiments et Equipements Collectifs qui n'a pu attribuer les marchés qu'au mois de février 2014. Soit un peu plus de trois mois après le délai du 15 octobre de l'année budgétaire, prescrit pour les visas budgétaires sur les projets de marchés							
Perspectives 2014	Reprogrammation des activités et tâches à réaliser pour le compte de l'exercice 2015.							

2013

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 182

DEVELOPPEMENT DES ACTIFS DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET
ARTISTIQUE

Responsable du programme

Mme TCHAKOANI TEUBO Bernadette
Directeur des Bibliothèques et de la Promotion de la Lecture

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Renforcer la contribution des biens et services culturels dans le développement économique	
Indicateur	Intitulé:	Taux d'accroissement du revenu de l'art et de la culture.
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	0.0
	Année de référence:	2012
	Valeur Cible	100.0
	Année cible:	2015
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE Action 02: RENFORCEMENT DE L'OFFRE DES BIENS CULTURELS Action 03: REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE Action 04: VALORISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE	
DOTATIONS INITIALES	AE 1 051 500 000	CP 567 150 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	Mme TCHAKOANI TEUBO Bernadette, Directeur des Bibliothèques et de la Promotion de la Lecture	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme 182 du Ministère des Arts et de la Culture a été exécuté dans un contexte général d'implémentation de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), introduite par la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat. S'agissant plus précisément de cette dernière, l'on a déjà évoqué le passage vers les pratiques liées à la production, ce qui a nécessité pour les responsables de programmes un temps d'apprentissage des nouvelles procédures et des principes propres à ce mode de gestion.

Quant aux éléments qui se rattachent au Projet de Performance des Administrations (PPA), on note l'absence d'indicateurs de performance, ainsi que celle des cibles définies et connues. Il faut relever que cet état de chose a quelque peu gêné la mise en œuvre du programme 182 et son évaluation, dans la mesure où, malgré la réalisation de ses activités, il n'est pas aisé de déterminer avec précision leur impact sur l'atteinte de son objectif général.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013

L'objectif du programme 182 consiste à renforcer la contribution des biens et services culturels dans le développement économique. Ce programme répond à la nécessité de se conformer aux orientations économiques du DSCE, visant à axer les actions du Gouvernement sur la croissance économique et la création d'emploi.

Relativement au domaine de compétence du MINAC, il s'est agi d'accroître la quantité et d'améliorer la qualité des biens et services culturels (spectacles, livres, disques, vidéo, films, peinture, sculpture...), en vue d'augmenter leur taux de consommation par le public, ce qui contribuerait de manière significative à la création d'emplois et à l'amélioration des conditions

de vie des différents acteurs du sous-secteur.

Dans cette perspective, quatre (04) actions ont été définies ; elles étaient déclinées en dix-huit (18) activités majeures et trente (30) tâches au total, visant à renforcer l'offre de biens culturels, assurer leur vulgarisation et leur valorisation tant au plan national qu'internationale.

Les résultats du programme 182 sont globalement satisfaisants, avec 14 activités entièrement accomplies, 02 entamées, et 03 non exécutées, soit un pourcentage de réalisation d'environ 70%.

1. S'agissant de la vulgarisation de la culture camerounaise : l'on note la production et la diffusion de deux (02) périodiques d'information culturelle, l'organisation de trois (03) manifestations culturelles et fêtes officielles, la collecte et le traitement des données en vue de la production des dépliants d'information sur les structures techniques du Ministère ayant abouti à la conception des modèles-types et de la maquette du guide de l'utilisateur, le déploiement, l'entretien et l'assurance du car-podium, la poursuite de la construction du bloc technico-artistique de l'Institut National des Arts (INAC). Les études architecturales en vue de la construction d'une salle de spectacle au MINAC jugées insatisfaisantes n'ont pas été validées ;

2. Concernant le renforcement de l'offre de biens culturels : il y a eu l'équipement de l'Ensemble National en instruments de musique et de lumière ; sur un autre plan, les critères de classification des festivals ont été définis, préparant la signature de conventions avec leurs promoteurs, en vue d'améliorer les performances de ces manifestations et au-delà, l'offre de biens et services culturels. En outre, le Département a contribué à la production de livres, disques, films et divers spectacles pendant la période concernée.

3. Dans le domaine de la redynamisation de la coopération culturelle nationale et internationale : le MINAC a, de concert avec la communauté internationale, participé à la commémoration de cinq (05) Journées Internationales du sous-secteur culture ; des équipes du MINAC ont assuré la présence du Cameroun dans une quinzaine de festivals et autres manifestations culturelles internationales ; enfin, la contribution financière auprès de quatre (04) organismes internationaux auxquels le MINAC adhère a été pourvue.

4. Dans le cadre de la valorisation de la culture camerounaise : La présentation de la Heritage and Arts Foundation (HARTS) aux mécènes du Cameroun a jeté les bases de l'opérationnalisation de cette structure, préparant ainsi le terrain à la recherche de ressources additionnelles pour le financement des projets culturels et l'instauration des récompenses visant à impulser la culture de l'excellence dans la production artistique. La collecte et la centralisation des données statistiques ont été menées à bien ; l'on peut aussi signaler la réhabilitation de la salle de projection cinématographique du MINAC ; la diffusion du patrimoine culturel camerounais a été menée dans le domaine des archives, des œuvres artistiques, des productions littéraires, des œuvres d'arts contemporains et cinématographiques par le biais de l'opérationnalisation des structures techniques spécialisées ; les dispositions en vue de la réouverture du Musée National sont très avancées et permettront la plus large diffusion des œuvres muséographiques. En outre, sont à mettre à l'actif de ce programme, l'organisation des Ateliers de vacances et de la première édition du Salon du Livre de Yaoundé (SALYA). Par contre, l'organisation d'un concours national de danses patrimoniales et d'une journée nationale

des arts n'a pas eu lieu en raison de l'absence de dotation budgétaire affectée à ces deux activités.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU		
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR		
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 991 562 327	CP 507 212 327
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 59 937 673	Ecart CP 59 937 673
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 428 244 839	CP 428 044 839
TAUX DE CONSOMMATION	43,18 %	84,39 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> - Modicité des ressources budgétaires allouées au MINAC ; - Inadéquation de ces ressources avec les besoins réels et la nature globale des projets ; - Temps d'adaptation la mise en œuvre du budget-programme ; - Dépendance vis-à-vis d'autres Administrations pour la mise en œuvre de certaines activités. 	
PERSPECTIVES 2014	<ul style="list-style-type: none"> - L'accent sera mis sur la poursuite et l'achèvement de certaines actions (construction de l'Institut National des Arts et de la Culture; Poursuite de la publication des périodiques d'information culturelle ; - l'amélioration de la formulation des objectifs et des indicateurs en vue d'une meilleure évaluation des actions menées. - L'Impulsion au développement des industries culturelles et créatives ; - La promotion de la formation professionnelle dans le secteur des Arts et de la Culture ; - La mise en place d'un mécanisme de coopération culturelle bilatérale et multilatérale ; 	

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Action 01 VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE								
OBJECTIF	Assurer une large diffusion de la culture camerounaise							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de documents produits et diffusés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		21.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	656 000 000	171 650 000	645 796 300	161 446 300	114 827 720	114 827 720	17,78 %	71,12 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Le contexte de mise en œuvre était dominé par l'implémentation des dispositions de la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Production et diffusion de deux périodiques d'information culturelle : in Mag, Harts Magazine ; - Organisation de manifestations culturelles et fêtes officielles ; - Déploiement, entretien et assurance du car-podium ; - Construction du bloc technico-artistique de l'INAC ; - modèles-types de dépliants d'information pour les structures techniques et du guide de l'utilisateur. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	L'échec enregistré concernant les études architecturales en vue de la construction d'une salle de spectacle est essentiellement imputable au prestataire.							
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et achever la construction de l'Institut National des Arts et de la Culture ; - Poursuivre la publication des périodiques d'information culturelle ; 							

Action 02 RENFORCEMENT DE L'OFFRE DES BIENS CULTURELS

OBJECTIF	améliorer les conditions de création, de production et de diffusion des œuvres de l'esprit							
Indicateur	Intitulé:		Taux d'accroissement de l'offre des biens culturels				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		5.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		30.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	85 000 000	85 000 000	82 999 984	82 999 984	79 851 076	79 851 076	96,2 %	96,2 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Le contexte de mise en œuvre était dominé par l'implémentation des dispositions de la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Acquisition des équipements de musique et de lumière pour l'Ensemble National (EN) ;							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Nécessité de recadrer l'activité relative à la signature de conventions avec les festivals, en procédant préalablement à la définition des critères de classification et à l'identification de ces manifestations.							
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de création, de production et de diffusion des œuvres de l'esprit - Finaliser la signature des conventions avec les festivals. 							

Action 03 REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE									
OBJECTIF	Promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de participation aux réunions statutaires et aux événements internationaux				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2012						
	Valeur de référence:		2.0						
	Année cible:		2015						
	Valeur Cible		5.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	112 000 000	112 000 000	102 802 545	102 802 545	91 602 545	91 602 545	89,1 %	89,1 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>- Le contexte de mise en œuvre était dominé par l'implémentation des dispositions de la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat.</p>								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>Commémorations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Journée Internationale des Archives ; • Journée Internationale de Commémoration des victimes de l'Esclavage et de la Traite Transatlantique ; • Journée Mondiale du Livre et du Droit d'Auteur ; • Journée Internationale du JAZZ ; • Fête de la Musique ; <p>- Participation aux festivals culturels internationaux et réunions statutaires des organismes dont le MINAC est membre disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 8^{ème} réunion du Conseil d'Orientation du Comité International des Jeux de la Francophonie à Nice (France) ; • sommet des chefs d'Etats d'Amérique du Sud et Afrique à Malabo (Guinée-Equatoriale) ; • FESPACO à Ouagadougou (Burkina-Faso) ; • 38^{ème} congrès de l'AfricaTravel Association en Amérique du Nord ; • Salon du livre de Libreville (Gabon) • Salon du livre de Paris (France) ; • Foire du livre jeunesse de Bologne (Italie) ; • Salon International de l'Édition du Livre à Casablanca (SIEL) ; • Premier festival international de tambours et arts traditionnels du Caire ; • Célébration des 50 ans de l'OUA ; • 6th African Arts and Crafts expo ; • conférence des états parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à Paris ; • 37^{ème} session du Comité du Patrimoine mondial ; • FESPAM à Brazzaville ; • Mission évaluation coopération Cameroun-CICIBA ; <p>- Paiement des cotisations des structures statutaires : ICCROM, ICA, UNESCO, Agence Internationale de l'ISBN.</p>								

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none">- Poursuivre et intensifier la célébration des Journées internationales culturelles,- Poursuivre et intensifier la présence du Cameroun aux manifestations culturelles internationales- Assurer les cotisations auprès des organismes internationaux statutaires.

Action 04 VALORISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE

OBJECTIF	Promouvoir l'ensemble du sous-secteur arts et culture							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'événements culturels et artistiques organisés ou subventionnés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		-					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		4.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		12.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	198 500 000	198 500 000	159 963 498	159 963 498	141 963 498	141 763 498	88,74 %	88,62 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Le contexte de mise en œuvre était dominé par l'implémentation des dispositions de la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat. - La modicité ou l'absence de dotations budgétaires affectées à certaines activités ; 							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Une salle de projection cinématographique réhabilitée et exploitable; - Diffusion du patrimoine culturel : organisation du Salon du livre de Yaoundé, des ateliers de vacances ; - Diffusion des œuvres littéraires, artistiques et des documents d'archives ; - Collecte et centralisation des données statistiques pour mesurer la contribution du sous-secteur au PIB. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - L'absence de dotations budgétaires propres n'a pas permis l'organisation du concours de danses patrimoniales et de la Journée nationale des Arts ; - Le calendrier politique a entravé la réouverture officielle du Musée National. 							
Perspectives 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la réouverture du Musée National - Organiser le concours national de danses patrimoniales et la Journée nationale des Arts 							

2013

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 183

RENFORCEMENT DES MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT DU
SOUS-SECTEUR ARTS ET CULTURE

Responsable du programme

Mr NWANTI Wilfred AGWO
Directeur des Affaires Générales

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIF	Améliorer la gestion et les conditions de travail du sous-secteur de l'art et de la culture	
Indicateur	Intitulé:	Taux de rendement des services internes du MINAC
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	60.0
	Année de référence:	2012
	Valeur Cible	90.0
	Année cible:	2015
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: RENFORCEMENT ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES Action 02: AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES Action 03: AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES Action 04: RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION DU SOUS SECTEUR	
DOTATIONS INITIALES	AE 3 485 650 000	CP 2 830 000 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	Mr NWANTI Wilfred AGWO, Directeur des Affaires Générales	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Ce programme qui supporte les deux autres programmes techniques, vise à consolider les acquis du Ministère des Arts et de la Culture dans sa quête de satisfaction des acteurs du sous-secteur arts et de la culture. Pour ce faire, il s'agira de renforcer les capacités du personnel, d'améliorer le fonctionnement des services, d'améliorer la gouvernance et la gestion des ressources financières et enfin de renforcer le système d'information.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2013

De l'analyse des performances enregistrées au cours des dernières années par rapport à la vision du département, il ressort d'importants écarts dus aux particularités du MINAC, à savoir :

- Inadéquation des ressources humaines et matérielles : l'effectif actuel est de 271 personnels;
- Inexistence des services déconcentrés au niveau départemental ;
- Manque d'outils et de structures indispensables pour l'exécution harmonieuse des stratégies du sous-secteur ;
- Inexistence des équipements et infrastructures culturels de base, tel le Palais de la Culture, etc. ;
- Résurgence du contentieux relatif au droit d'auteur et aux droits voisins, etc ;
- Déficit notoire du matériel roulant.

À cela, il convient d'ajouter la lourde dette que traîne le Ministère des Arts et de la Culture du fait de la réduction soudaine et importante en 2008 de l'enveloppe budgétaire, d'une part, et des impayés du FENAC 2008, d'autre part, résultant de l'inadéquation des moyens mis à disposition. Il en va de même des coupes sombres opérées en septembre 2010 dont les effets

pervers n'ont pas permis au département d'honorer ses engagements vis-à-vis de nombreux prestataires, notamment ceux ayant construit le bâtiment siège du ministère, qui au demeurant manque encore cruellement de certains outils tels les ordinateurs.

Toutes ces difficultés ont pour conséquence directe, la baisse du rendement des services internes du MINAC. En l'état actuel, celui-ci est de 60%. Il se trouve donc que 40% des usagers du MINAC ne trouvent pas entièrement satisfaction. Du fait de la délicatesse de nos interlocuteurs (les artistes en grande majorité), tout mécontentement est de nature à entamer l'image du ministère et donc du service public de l'État.

Pour atteindre et maintenir un rendement optimal des services internes à l'horizon 2015, un ensemble d'action sont envisagées ; il y va notamment du Renforcement et gestion des ressources humaines, de l'Amélioration du fonctionnement des services, de l'Amélioration de la gouvernance et de la gestion des ressources financières et du Renforcement du système d'information du sous-secteur

L'amélioration du rendement des services internes du MINAC dont le but ultime est la satisfaction des usagers permettra de consolider les acquis des programmes 181 et 182 afin de Promouvoir et consolider une culture camerounaise au service du développement humain et de l'unité nationale, objectif stratégique du Ministère des Arts et de la culture.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU		
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	62,5%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 3 567 517 541	CP 2 911 867 541
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -81 867 541	Ecart CP -81 867 541
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 2 549 393 496	CP 2 521 527 426
TAUX DE CONSOMMATION	71,46 %	86,59 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Ce résultat est la conséquence de la non-exécution totale de l'Action 4	
PERSPECTIVES 2014	<ul style="list-style-type: none"> - Révision de certain indicateurs pour plus de pertinence - Poursuite de l'effort dans le renforcement (et l'amélioration des conditions de travail) des moyens d'accompagnement du sous-secteur 	

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Action 01 RENFORCEMENT ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES									
OBJECTIF	Renforcer les capacités du personnel du MINAC								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de personnels formés et/ou recyclés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 90%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2012						
	Valeur de référence:		5.0						
	Année cible:		2015						
	Valeur Cible		25.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	79 000 000	79 000 000	74 299 400	74 299 400	66 695 450	66 695 450	89,76 %	89,76 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Avec comme objectif, le renforcement des capacités des personnels du MINAC, cette action vise par le biais des formations et des recyclages, à mettre à niveau le personnel afin de le doter de connaissances et compétences leurs permettant d'analyser de la manière la plus efficace possible les requêtes des usagers et d'y apporter les réponses adéquates.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du plan de formation du personnel - Formation et mise à niveau du personnel - Implémentation du système de pointage biométrique 								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Ce résultat s'explique par l'appropriation même par le personnel de cette activité								
Perspectives 2014	Poursuite permanente de la formation du personnel								

Action 02 AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES

OBJECTIF	accroître le rendement interne des services							
Indicateur	Intitulé:		Ratio du nombre de dossiers traités dans les délais sur le nombre de dossiers soumis				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 80%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		60.0					
	Année cible:		2013					
	Valeur Cible		75.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	3 294 150 000	2 638 500 000	3 393 763 848	2 738 113 848	2 395 952 385	2 372 578 315	70,6 %	86,65 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement du rendement des services internes ; - amélioration des conditions de travail du personnel ; - équipement des services en matériel informatique et en mobilier de bureau ; - acquisition du matériel roulant. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition du matériel roulant - Equipement des services du MINAC - Construction (poursuite) des délégations régionales - Coordination des activités des services centraux - Dépenses des personnels - Paiement des arriérés - Coordination des Activités des Services Déconcentrés - Coordination des services centraux 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Résultat assez satisfaisant mais cependant du fait de certaines difficultés techniques rencontrées dans l'élaboration des termes de références l'activité 9 n'a pu être menée à terme il en est de même pour l'activité 1 où nous attendons toujours les textes du comité mis sur pied à cet effet pour validation.							
Perspectives 2014	Poursuite de l'activité							

Action 03 AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES										
OBJECTIF	accroître l'efficacité et la transparence dans la gestion des ressources financières									
Indicateur	Intitulé:		Nombre de contrôles effectués				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		80%	
	Unité de mesure		nb							
	Année de référence:		2012							
	Valeur de référence:		4.0							
	Année cible:		2015							
	Valeur Cible		10.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):									
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	87 500 000	87 500 000	86 319 293	86 319 293	80 405 661	76 361 661	93,15 %	88,46 %		
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement des contrôles ; - suivi des projets et activités du MINAC ; - efficience dans l'utilisation des ressources financière débloquées ; - pour la réalisation des activités y relatives du MINAC. 									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Autres activités du comité PPBS - Passation des marchés publics - Suivi et évaluation des activités du et projet du MINAC - Sensibilisation des acteurs culturels en matière de gouvernance, de lutte contre le VIH, la corruption et la pauvreté. 									
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	L'élaboration du document de stratégie du sous-secteur art et culture est prêt à 80% quelque zone d'ombre subsiste cependant et constitue un obstacle majeur à la finalisation du document à savoir : l'identification définitive du secteur du MINAC (secteur des industries et services ou secteur social) dans l'attente de la décision final des instances compétentes le MINAC néanmoins œuvre et rédige une stratégie qui s'inscrit dans le secteur des industries et services.									
Perspectives 2014	La poursuite et l'affinement des activités de l'Action3 cependant la définition claire du secteur du MINAC constituera un catalyseur certain dans la réalisation des activités et programmes du MINAC pour les années futures.									

Action 04 RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION DU SOUS SECTEUR

OBJECTIF	Rendre accessible l'information à tous les acteurs culturels							
Indicateur	Intitulé:		Un système d'information disponible et fonctionnel au MINAC				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2012					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2015					
	Valeur Cible		1.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	25 000 000	25 000 000	13 135 000	13 135 000	6 340 000	5 892 000	48,26 %	44,86 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>- Elaboration d'un schéma directeur informatique</p> <p>Résolution des problèmes relatifs à la circulation de l'information entre le MINAC et ses partenaires et usagers.</p>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	<p>Au vu de la mise en œuvre tardive de l'exécution du budget 2013 et de l'insuffisance des personnels la Cellule Informatique et des Statistiques procède depuis ce temps à une collecte des données sur l'ensemble du territoire national pour la réalisation de cette activité.</p>							
Perspectives 2014	<p>Mise en place en place d'un système d'information fiable et disponible en faveur des acteurs du sous-secteur art et culture.</p>							

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

Le bilan de mise en œuvre du PPA 2013 du Ministère des Arts et de la Culture permet d'opérer un rapprochement des résultats obtenus avec l'objectif stratégique dudit ministère, mais aussi de formuler des perspectives pour les exercices budgétaires à venir, eu égard aux leçons apprises.

Si le niveau de réalisation technique des différentes activités rattachées aux programmes 181, 182 et 183 du Ministère des Arts et de la Culture est satisfaisant, il faut reconnaître que des ajustements sont nécessaires au sein des différents programmes pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés. De plus, la définition des indicateurs de performances, des cibles et des échéances de réalisation dans le chapitre 14 du PPA est primordiale, non seulement pour s'arrimer aux exigences du budget-programme, mais aussi pour apprécier à leur juste valeur les niveaux de performance des trois (3) programmes sus évoqués.

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif suivant assigné au secteur social de manière générale : « permettre aux populations de satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux et d'assumer leurs devoirs, parmi lesquels le droit à la culture, d'une part, et l'obligation de protéger les biens culturels à transmettre aux générations futures, d'autre part. », et plus spécifiquement atteindre son objectif stratégique qui consiste à : « **promouvoir et consolider une culture au service du développement humain et de de l'unité nationale** » le Ministère des Arts et de la Culture a axé son action sur : la reconstitution de la mémoire collective nationale ; la sauvegarde et la protection du patrimoine culturel et artistique ; la vulgarisation de la culture camerounaise ; le renforcement de l'offre des biens culturels ; la coopération culturelle ; la valorisation de la culture camerounaise.

La reconstitution de la mémoire collective nationale :

La sauvegarde et la protection du patrimoine culturel et artistique :

La vulgarisation de la culture camerounaise : les activités mises en œuvre dans ce domaine ont permis en 2013, aux artistes de disposer d'espaces de promotion de leurs œuvres, à travers la production et la diffusion de deux périodiques d'informations culturelles : In Mag et HARTS MAGAZINE. Quant à l'achèvement de la phase 2 de construction du bloc technico-artistique de l'Institut National des Arts et de la Culture, elle constitue une grande satisfaction dans la mesure où cet institut va contribuer dans les années à venir au relèvement de la qualité des formations proposées aux opérateurs culturels.

Le renforcement de l'offre des biens culturels : l'Ensemble National, fleuron de la culture camerounaise au niveau national et davantage sur le plan international dispose depuis cette année d'instruments de musique et de lumière de pointe permettant d'offrir des spectacles de haute qualité.

La coopération culturelle : elle a surtout été l'œuvre de la Harts Foundation qui a mobilisé au cours des rencontres organisées à l'intérieur et à l'extérieur du pays des mécènes, des donateurs, des opérateurs culturels, des artistes à l'effet d'obtenir des financements de projets dans le sous-secteur.

La valorisation de la culture camerounaise : des activités majeures ont été menées dans ce cadre, il s'agit notamment de l'organisation la première édition en terre camerounaise d'un Salon du livre à vocation nationale, des ateliers de vacances qui ont permis à près d'une centaine d'enfants de s'initier à titre indicatif à l'utilisation de nombreux instruments de musique traditionnels. Par ailleurs, les services rattachés du Ministère des Arts et de la Culture ont assuré de manière significative la diffusion du patrimoine culturel camerounais à l'instar des documents d'archives, des productions littéraires et artistiques.

3.2. LEÇONS APPRISES

- Sans une définition d'activités pouvant permettre l'atteinte des objectifs à l'intérieur des actions, il est difficile d'atteindre le niveau de performance que l'on s'est fixé et de remplir par conséquent ceux assignés au sous-secteur par le DSCE.
- Il est difficile de mesurer les résultats sans connaître les indicateurs et les cibles.
- A défaut de la mise en place d'un système de collecte de données statistiques et la diffusion permanente desdites données, il est malaisé de mesurer la progression ou la régression du MINAC par rapport à son objectif stratégique.

3.3. PERSPECTIVES 2014

- La poursuite de la réhabilitation et l'aménagement des sites culturels et historiques ;
- La poursuite de la construction des infrastructures culturelles ;
 - La conduite d'activités en vue de la relance de l'industrie cinématographique ;
 - La poursuite et l'achèvement de la construction du bloc technico-artistique de l'Institut National des Arts et de la Culture ;
 - Définir les indicateurs d'actions ;
 - Définir les cibles des actions ;
 - Mettre en place un système de collecte de données statistiques dans le sous-secteur arts et culture.